RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00498
Numéro SIREN : 310 776 299
Nom ou dénomination : CASSOUS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 80576

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 10 DEC. 2018

sous le N° 80576

CASSOUS
Société par actions simplifiée,
au capital de 6.200.000 euros
27, rue Alessandro Volta – Espace Phare
33700 MERIGNAC
310 776 299 RCS BORDEAUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE
EN DATE DU 25 OCTOBRE 2017
(EXTRAIT)

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Directoire se sont réunis, au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Xavier BOUCKAERT,
- Monsieur Philippe DURAND,
- Monsieur Xavier MARCHESNAY.

Monsieur Xavier BOUCKAERT, Président du Directoire, constate que le Directoire réunissant la présence effective de l'ensemble de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...
- Autorisation à donner pour la dissolution sans liquidation de la société BLUETIS.

.../...

AUTORISATION A DONNER POUR LA DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE BLUETIS

Monsieur le Président du Directoire rappelle au Directoire que la société CASSOUS détient la totalité des 100 actions de la société BLUETIS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 27, rue Alessandro Volta – Espace Phare, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 790 936 728.

Le Président propose de décider la dissolution de la société BLUETIS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3, du Code civil, cette dissolution s'effectuerait sans liquidation. Elle entraînerait la transmission universelle du patrimoine de la société BLUETIS à notre société à l'issue du délai d'opposition de trente jours offert aux créanciers sociaux.

Sur le plan comptable, cette dissolution-confusion prendrait effet à la date d'effet juridique, soit à l'issue du délai de 30 jours à compter de la publication dans un journal d'annonces légales en l'absence d'oppositions, ou en cas d'oppositions, à compter du rejet de celles-ci par le Tribunal, ou de la constitution de garanties ou du paiement des créanciers opposants.
L'opération bénéficierait du régime spécial des fusions de l'article 210-O A du Code Général des Impôts.

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux : dépôt N°80576 en date du 10/12/2018

Le Directoire, après en avoir débattu :

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la société BLUETIS, filiale à 100% de la société CASSOUS, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et la dissolution par anticipation, sans liquidation, de celle-ci,
- délègue tous pouvoirs à son Président, Monsieur Xavier BOUCKAERT, afin de réaliser cette opération, signer tous actes et notamment la déclaration de dissolution sans liquidation, effectuer toutes publicités et formalités s'y rapportant.

.../...

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Le Président
Monsieur Xavier BOUCKAERT

Un membre du Directoire